

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Cantley tenue le 1^{er} août 2016 à 19 h au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley à la salle paroissiale - Paroisse Sainte-Élisabeth

1. OUVERTURE

Présidée par la mairesse, Madeleine Brunette

Sont présents:

Aimé Sabourin, conseiller, District des Monts (District 1)
Marcel Beaudry, conseiller, District des Prés (District 2)
Sarah Plamondon, conseillère, District des Parcs (District 4)
Louis-Simon Joannis, conseiller, District des Érables (District 5)
Marjolaine Gauthier, conseillère, District des Lacs (District 6)

Est aussi présent:

Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par le Code municipal.

Aucun contribuable n'est présent dans la salle.

La séance spéciale débute à 19 h.

ORDRE DU JOUR DE LA SESSION SPÉCIALE
TENUE LE LUNDI 1^{ER} AOÛT 2016

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions
3. Adoption de l'ordre du jour
4. AVIS DE MOTION - Règlement numéro 496-16 sur les ententes relatives à des travaux municipaux
5. CONSULTATION PUBLIQUE - Règlement numéro 496-16 sur les ententes relatives à des travaux municipaux
6. AVIS DE MOTION - Règlement numéro 498-16 concernant les normes relatives à la construction d'infrastructures et aux équipements municipaux
7. AVIS DE MOTION - Règlement numéro 499-16 modifiant le Règlement de lotissement numéro 270-05 afin d'arrimer certaines dispositions relatives aux rues au Règlement numéro 498-16 concernant les normes relatives à la construction d'infrastructures et aux équipements municipaux.

Le 1^{er} août 2016

8. CONSULTATION PUBLIQUE - Règlement numéro 499-16 modifiant le Règlement de lotissement numéro 270-05 afin d'arrimer certaines dispositions relatives aux rues au Règlement numéro 498-16 concernant les normes relatives à la construction d'infrastructures et aux équipements municipaux.
9. Période de questions
10. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

Point 2

PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 3

2016-MC-R349 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la session spéciale du 1^{er} août 2016 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Point 4

2016-MC-AM350 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 496-16 SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Je, soussigné, Aimé Sabourin, conseiller du district électoral numéro 1 (district des Monts), donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, le Règlement numéro 496-16 sur les ententes relatives à des travaux municipaux remplaçant les chapitres I, II, IV, V et VI du Règlement numéro 348-09 relatif à la mise en place des services publics.

La lecture du projet de règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que cet avis de motion et qu'une copie du projet de règlement sera remise aux membres du conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle le règlement doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

Point 5

CONSULTATION PUBLIQUE - RÈGLEMENT NUMÉRO 496-16 SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

L'ouverture de la consultation publique sur le Règlement numéro 496-16 sur les ententes relatives à des travaux municipaux se tient à 19 h 03. Aucun contribuable n'étant présent dans la salle, Mme Brunette procède à la fermeture à 19 h 04.

Le 1^{er} août 2016

Point 6

2016-MC-R351 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 498-16 CONCERNANT LES NORMES RELATIVES À LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES ET AUX ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Je, soussigné, Aimé Sabourin, conseiller du district électoral numéro 1 (district des Monts), donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, le Règlement numéro 498-16 concernant les normes relatives à la construction d'infrastructures et aux équipements municipaux remplaçant le chapitre III du Règlement numéro 348-09 relatif à la mise en place des services municipaux.

La lecture du projet de règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que cet avis de motion et qu'une copie du projet de règlement sera remise aux membres du conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle le règlement doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

Point 7

2106-MC-R352 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 499-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 270-05 AFIN D'ARRIMER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RUES AU RÈGLEMENT NUMÉRO 498-16 CONCERNANT LES NORMES RELATIVES À LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES ET AUX ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX.

Je, soussigné, Louis-Simon Joanisse, conseiller du district électoral numéro 5 (district des Érables), donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, le Règlement numéro 499-16 modifiant le Règlement de lotissement numéro 270-05 afin d'arrimer certaines dispositions relatives aux rues au Règlement numéro 498-16 concernant les normes relatives à la construction d'infrastructures et aux équipements municipaux.

La lecture du projet de règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que cet avis de motion et qu'une copie du projet de règlement sera remise aux membres du conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle le règlement doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

Point 8

CONSULTATION PUBLIQUE - REGLEMENT NUMERO 499-16 MODIFIANT LE REGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMERO 270-05 AFIN D'ARRIMER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RUES AU REGLEMENT NUMERO 498-16 CONCERNANT LES NORMES RELATIVES A LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES ET AUX EQUIPEMENTS MUNICIPAUX.

L'ouverture de la consultation publique sur le Règlement numéro 499-16 modifiant le Règlement de lotissement numéro 270-05 afin d'arrimer certaines dispositions relatives aux rues au Règlement numéro 498-16 concernant les normes relatives à la construction d'infrastructures et aux équipements municipaux se tient à 19 h 07 aucun contribuable n'étant présent dans la salle, Mme Brunette procède à la fermeture à 19 h 08.

Le 1^{er} août 2016

Point 9

PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 10

2016-MC-R353 CLÔTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE la session spéciale du conseil du 1^{er} août 2016 soit et est levée à 19 heures 09.

Adoptée à l'unanimité

Madeleine Brunette
Mairesse

Daniel Leduc
Directeur général et
secrétaire-trésorier